

L'effet médiatique

Autor(en): **Imhof, Pierre**

Objektyp: **Article**

Zeitschrift: **Domaine public**

Band (Jahr): **25 (1988)**

Heft 919

PDF erstellt am: **08.08.2024**

Persistenter Link: <https://doi.org/10.5169/seals-1018309>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern.

Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden.

Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

Haftungsausschluss

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Un peu de bonne volonté, Messieurs les patrons

(jd) Jadis ils désignaient la liturgie que les moines accomplissaient durant la nuit, un divertissement pour instruments ou encore un morceau de piano à caractère mélancolique. Les «nocturnes» aujourd'hui font référence à l'ouverture retardée des magasins. L'époque est pragmatique.

Les Genevois auront à se prononcer sur le sujet le 25 septembre prochain, à l'initiative du Groupement des jeunes dirigeants d'entreprises.

Sur le principe, les avis divergent et il y a matière à discussion, tant varie la nature des arguments: économiques, sociaux, culturels même. En évidence et à l'appui des nocturnes, l'exigence de liberté, de flexibilité formulée par les consommateurs comme par le personnel de vente. Mais si, en effet, des sondages semblent indiquer un penchant du public pour la consommation nocturne, vendeurs et vendeuses n'ont pas eu l'occasion d'exprimer leur point de vue.

Pour nous, point n'est besoin d'analyser plus avant le fond pour rejeter cette initiative. Les modalités prévues suffisent à justifier notre refus. A l'Etat, les initiants de-

mandent l'extension des heures d'ouverture, rien d'autre. Le règlement des conditions de travail et de la rémunération est laissé aux bons soins des partenaires sociaux. Appréciez l'angélisme (ou le cynisme) des jeunes dirigeants d'entreprises: «Les négociations qui ne tarderont pas à s'ouvrir aussitôt que l'initiative sera votée démontreront que les employeurs sont prêts à profiter de cet aménagement des horaires pour introduire des améliorations. Ce qu'il faut aussi savoir, c'est qu'en vertu de la Loi fédérale sur le travail, personne ne peut être obligé de travailler le soir».

Cette vision idyllique ne dupe pas ceux qui connaissent la précarité des conditions de travail dans la vente: bas niveau des salaires, stress et contrôles tatillons, chasse aux syndiqués.

Si patrons et syndicats se mettaient préalablement d'accord sur les modalités (salaires, congés) de l'innovation, alors les citoyens pourraient se prononcer sur le fond de la question. A défaut, il n'y a aucune raison de donner un chèque en blanc à un patronat qui a trop souvent fait la preuve de sa mauvaise volonté contractuelle. ■

PEREQUATION INTERCOMMUNALE VAUDOISE

L'or du lac

(pi) On pouvait craindre que le débat sur le renforcement de la péréquation intercommunale n'aboutisse à un vote où s'additionnent les égoïsmes locaux: auraient voté oui, les députés qui trouvaient un gain pour leur commune; auraient voté non les perdants. Bien! Le Grand Conseil a surmonté l'esprit de clocher. Il est vrai que lorsque Commugny annonçait qu'elle devrait porter son taux d'impôt à 60, personne ne versait de larmes, la majorité de la population payant au taux de 100 ou plus.

Le conseiller d'Etat Pidoux a eu le mérite politique de porter rapidement ce projet devant le législatif. Il faut à la fois l'en féliciter et montrer aussi les limites de l'exercice.

Tout d'abord, personne n'a compris la dramatisation de l'exposé des motifs. Où sont

les communes à la veille d'un dépôt de bilan? Certes, plusieurs ont été fortement déstabilisées par le coût effarant de la nouvelle loi scolaire, mais un décret provisoire les a mises, pour cinq ans, à l'abri.

Deuxièmement, la nouvelle classification des communes s'applique à des domaines limités, représentant entre 10 et 15% de leurs budgets. Le correctif est faible.

L'assainissement véritable dépendra donc d'autres mesures, qui ne seront pas une extension de la péréquation intercommunale («Nous avons déjà donné», diront les communes), mais une participation plus forte de l'Etat à certaines charges. 50 millions ont été annoncés comme disponibles.

La péréquation votée, ce n'est donc pas l'Evangile, mais un bon petit pas, réformiste, dans la bonne direction. ■

(pi) Pas un député pour voler au secours de Jean-François Leuba, le chef du Département de justice et police du canton de Vaud. Il a pourtant pris un sérieux savon: l'Office cantonal des étrangers est tellement désorganisé qu'«il n'est pas possible (...) de qualifier (son) état de débordement», selon le rapport de la Commission de gestion du Grand Conseil. L'Hebdo avait fait monter la mayonnaise et 24 heures s'est chargé de l'assaisonner quelques jours plus tard, allant même jusqu'à suggérer à Jean-François Leuba de mettre un terme à sa carrière de magistrat aux prochaines élections. En France, on appelle à la démission; à Lausanne, on signale que l'on arrive «au terme de la durée moyenne d'une carrière au gouvernement». Délicate attention.

L'effet médiatique

Philippe Pidoux aura eu plus de chance, même s'il n'est pas mieux noté que son collègue par la Commission de gestion, à propos de la Division autonome informatique (DAI) du CHUV. Après une précaution oratoire d'inspiration militaire («La DAI est comme un porte-avion, on ne change pas de cap en quelques secondes») viennent les reproches: «Actuellement on travaille de manière peu professionnelle, avec des méthodes vieillottes». Plus loin: «Jusqu'à maintenant, le personnel de la DAI a été maintenu dans un certain niveau d'incompétence». Ou encore: «Dans le service DAI tout est à revoir».

Mais pour les médias, une seule victime suffisait.

Philippe Pidoux a tout intérêt à réorganiser la DAI avant la prochaine visite de la Commission de gestion. ■